ACADÉMIE
DE TOULOUSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Note à l'attention des candidats

Baccalauréat professionnel
Accompagnement Soins et Services à la personne

Session 2027

Cette note d'information rappelle les règles essentielles des conditions d'accès au diplôme et ne peut en aucun cas valoir règlement d'examen. Il est donc indispensable de consulter le règlement dans son intégralité.

CETTE NOTE CONCERNE LES EPREUVES PONCTUELLES TERMINALES POUR LES CANDIDATS SUIVANTS :

- **CANDIDATS SCOLAIRES DANS UN ETABLISSEMENT PRIVE HORS CONTRAT, DANS UN CFA NON HABILITE AU CCF OU RELEVANT DE L'ENSEIGNEMENT A DISTANCE**
- **CANDIDATS INDIVIDUELS**
- **CANDIDATS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE (HORS GRETA)**

L'arrêté du 02 février 2022 (Bulletin officiel du 04 mars 2022) porte réglementation générale du Baccalauréat professionnel et l' arrêté du 13 juin 2024 modifiant les annexes relatives au référentiel d'évaluation et la période de formation en milieu professionnel de certaines spécialités de baccalauréat professionnel .
Vous pouvez consulter ces informations sur le site internet : https://referentiels-professionnels.eduscol.education.fr/bac_pro_ASSP.html

1. LA REGLEMENTATION LIEE AUX PERIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL OU AUX EXPERIENCES PROFESSIONNELLES :

a. Structures pouvant convenir

La formation en milieu professionnel doit être effectuée dans des entreprises permettant la réalisation d'activités correspondant à la finalité du diplôme.

Il appartient au seul candidat de gérer ses périodes ou son expérience en milieu professionnel : recherche des lieux, relations avec les responsables (accueil, signature de conventions, attestation d'assurance personnelle…).

- les établissements de santé, publics ou privés, dont les établissements de rééducation fonctionnelle, de réadaptation ;
- les structures sociales ou médico-sociales accueillant des personnes en situation de handicap (adultes ou enfants) ou des personnes âgées ;
- les structures d'accueil collectif de la petite enfance, les écoles maternelles ;
- en école élémentaire auprès d'accompagnant du jeune en situation de handicap.

Les lieux retenus doivent être complémentaires en termes de publics accueillis, de types de structures et d'activités à réaliser. Huit semaines au moins doivent se dérouler auprès d'adultes non autonomes.

b. Durée

Elle varie selon le statut du candidat et/ou la durée de formation.
La durée de référence de formation est de trois années avec une période de formation en milieu professionnel de 20 semaines dont *8 semaines minimum auprès d'adultes non autonomes*.

Candidats scolaires dans un établissement privé hors contrat ou relevant de l'enseignement à distance	
Formés en 3 ans : La durée de la formation en milieu professionnel est de 20 semaines	Attestation de PFMP à fournir
Candidats positionnés : Formés en 2 ans : 14 semaines Formés en 1 an : 10 semaines	Attestation de PFMP à fournir Justificatif de positionnement réglementaire
Candidat relevant de la voie de l'apprentissage (non habilité au CCF)	
La durée de la formation en milieu professionnel est **égale à celle du contrat d'apprentissage.** Si l'entreprise n'offre pas tous les aspects de la formation, l'article R-6223-10 du Code du travail sera mis en application, un complément de formation est attendu	Contrat d'apprentissage, attestation de travail, attestation de PFMP complémentaire
Candidats relevant de la formation professionnelle continue (hors GRETA) :	
La durée de la formation en milieu professionnel est de 22 semaines. Cas particuliers : Lorsque la formation s'effectue dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, la formation en milieu professionnel de 22 semaines est incluse dans la période de formation correspondant au contrat	A L'INSCRIPTION Un certificat attestant que la formation en milieu professionnel s'est effectuée dans le cadre du contrat.
Le candidat en situation de perfectionnement (salarié à temps plein pendant 6 mois au cours de l'année précédant l'examen OU à temps partiel pendant 1 an au cours des deux années précédant l'examen)	A L'INSCRIPTION Certificats de travail attestant qu'il a exercé des activités dans un ou plusieurs secteurs d'activités du Baccalauréat professionnel Accompagnement, soins et services à la personne.
Candidats se présentant au titre de trois années d'expérience professionnelle	
Le candidat doit justifier de trois années d'expériences professionnelles dans un emploi qualifié correspondant aux objectifs du baccalauréat pour lequel il s'inscrit	A L'INSCRIPTION Le candidat produit ses certificats de travail pour l'inscription à l'examen

2 – DEFINITION DES EPREUVES PONCTUELLES DU DOMAINE PROFESSIONNEL

L'épreuve E2 : Conception d'action(s) d'éducation à la santé
Epreuve écrite - Coefficient 4 – Durée 4h

Le sujet fourni au candidat est accompagné d'un dossier technique (20 pages maximum°.
Ce dossier peut comporter des documents variés : données épidémiologiques, informations sur les publics identifiés, résultats d'enquêtes, supports d'animation, bilan d'actions ou autres supports sur lesquels le candidat pourra prendre appui.
Le sujet comporte également des questions de savoirs associés en lien avec le contexte professionnel donné et la thématique de l'action d'éducation à la santé. Les limites de connaissances sont celles du référentiel.
L'épreuve permet d'évaluer la maîtrise des compétences professionnelles, ses attitudes professionnelles dans les situations de mise en œuvre des activités du bloc de compétences 2 :

- Compétences mises en œuvre lors de la conduite d'une action d'éducation à la santé
- Exactitude des connaissances et aptitude à les mobiliser dans un contexte donné
- Capacité d'analyse et de réflexion.

L'épreuve E31 : Accompagnement de la personne dans une approche globale et individualisée
Epreuve orale - Coefficient 4 - Durée 45 minutes

Un dossier élaboré individuellement par le candidat au cours d'une période d'activité professionnelle ou une période de formation en milieu professionnel correspondant à la finalité de l'épreuve.

Ce dossier est lu en amont par les membres du jury. L'épreuve s'organise en deux temps :

1 – la présentation du dossier par le candidat, à l'aide **d'un support numérique** (15 minutes maximum). Prévoir une version au format PDF du document.

2 – un entretien avec les membres de la commission d'évaluation (30 minutes). Au cours de cet entretien, le candidat est amené à justifier et à approfondir les éléments présentés dans le dossier.

L'entretien permet également de vérifier la maîtrise des savoirs associés relatifs au bloc 1, en lien avec le dossier et la présentation.

En l'absence du dossier et des documents exigés ou en cas de retard lors de leur remise, le candidat ne peut être interrogé et la note « 0 » sera attribuée à cette épreuve.

La note portée par la commission d'évaluation, résulte :
– de l'évaluation du dossier écrit sur 20 points (note arrêtée avant l'audition du candidat)
– de la présentation orale du projet sur 20 points
– de l'entretien sur 40 points.

Le dossier est obligatoirement accompagné d'un document attestant une activité professionnelle ou la durée de PFMP requise pour l'épreuve, ainsi que d'une fiche d'appréciation renseignée par le responsable de la structure. Le dossier produit par le candidat sera déposé à une date fixée par le recteur.

L'épreuve E32 : Soins d'Hygiène, de Confort et de sécurité

Epreuve pratique et écrite - Coefficient 4 – Durée 2h

Cette épreuve s'appuie sur un sujet constitué d'un dossier introduit par un contexte professionnel et une situation professionnelle. Ce dossier présente les problématiques de la personne prise en soins et comprend un extrait du dossier patient.
L'épreuve se décompose en deux parties :
Première partie écrite (une heure) Le candidat doit :

– présenter le raisonnement clinique qu'il a mené
– proposer et justifier deux activités découlant de ce raisonnement clinique
– répondre à un questionnement sur les savoirs associés suivants, en lien avec la situation : Nutrition-Alimentation, Sciences médicosociales, Biologie – Physiopathologie.

Deuxième partie pratique (une heure) Le candidat doit, en lien avec le raisonnement clinique précédent :

– réaliser un soin d'hygiène et de confort auprès d'une personne adulte non autonome
– réaliser un bionettoyage.

La situation professionnelle peut comprendre une situation d'urgence et inclut au moins deux des activités suivantes :l'accompagnement à la mobilité ; la mesure et la transcription d'un paramètre vital ; le service d'une collation ou d'un repas ; l'aide à la prise d'un repas.

La note portée par la commission d'évaluation, résulte de la somme des deux parties :

– présentation écrite du raisonnement clinique sur 40 points ;
– réalisation technique sur 40 points.

L'épreuve E33 : Travail et communication en équipe pluriprofessionnelle

Epreuve oral - Coefficient 4 – Durée 2h

A partir d'une situation professionnelle du secteur sanitaire ou médicosocial et d'un dossier documentaire, précisant le contexte professionnel (caractéristiques des membres de l'équipe pluriprofessionnelle, activités à réaliser, …), le candidat doit réaliser les activités demandées en lien avec les compétences à évaluer et préparer son exposé. Il dispose d'un poste informatique.
Préparation : 1 h 30 – Présentation : 10 minutes – Entretien : 20 minutes
Le sujet comprend une fiche d'évènement indésirable et un document à renseigner pour planifier et organiser des activités et ou des postes de travail.
L'entretien permet également de vérifier la maîtrise des savoirs associés du bloc 3, en lien avec la situation décrite.
La note portée par la commission d'évaluation, résulte :

– de la présentation orale du support présenté sur 30 points ;
– de l'entretien sur 50 points.

CONSTITUTION DU DOSSIER E31

Sous épreuve E31 : Accompagnement de la personne dans une approche globale et individualisée

L'épreuve prend appui sur un dossier élaboré par le candidat au cours d'une période de formation en milieu professionnel (PFMP) ou lors d'une activité professionnelle d'une durée minimale de **3 semaines**.
La PFMP ou l'activité professionnelle est effectuée obligatoirement dans des services ou structures suivants :

- établissements de santé, structures médicosociales,
- école élémentaire auprès d'enfant(s) en situation de handicap,
- structures ou services d'accompagnement de la personne en situation de handicap,
– services de soins ou d'aide à domicile.

Le dossier, de 10 à 15 pages, annexes non comprises, est rédigé à l'aide d'un traitement de texte.
Il présente :

– le contexte professionnel,
– la personne concernée par le projet individualisé, le projet de vie dans le respect de la confidentialité,
– l'analyse de ses besoins, de ses attentes,
– les objectifs du projet individualisé ou projet de vie proposé,
– au maximum, deux actions/activités retenues et mises en œuvre par le candidat et leur justification dans le cadre de ce projet,
– l'évaluation des actions/activités mises en œuvre.

Pour tous les candidats:
L'attestation de la période de formation en milieu professionnel ou d'expérience professionnelle correspondant au dossier **AVEC** l'appréciation relative aux activités conduites.

En absence du dossier produit par le candidat, celui-ci ne peut être interrogé et la note « 0 » est attribuée à cette sous épreuve.

TRANSMISSION DES DOSSIERS :

LE CANDIDAT DEVRA **ENVOYER** LES DOCUMENTS PAR COURRIER EN RECOMMANDE **AVEC ACCUSE DE RECEPTION**
(CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI)

au plus tard le 7 mai 2027

L'adresse du centre d'examen où doivent être transmis les documents sera communiquée ultérieurement.

Le candidat devra se présenter avec un double complet de son dossier (y compris le double des justificatifs de PFMP ou d'expérience professionnelle) le jour de l'épreuve.

Annexe **ATTESTATION DE PERIODE DE FORMATON EN MILIEU PROFESSONNEL OU D'ACTIVITE PROFESSIONNELLE POUR EPREUVE E31**

Ministère de l'Education Nationale Académie de Toulouse	**Bac Pro Accompagnement Soins et Services à la Personne**	**Examen par épreuves ponctuelles** **Session 2027**

Nom de naissance : nom d'usage : Prénom : voie de formation :
Date de naissance : **n° de candidat** : Centre de formation :

Tableau à renseigner par les tuteurs ou les responsables des établissements accueillant les candidats en milieu professionnel

nom et adresse, n° de téléphone, cachet de l'établissement d'accueil	**Type de structure support du dossier** (cocher la case et préciser la structure ou le service)	**Semaines à temps plein** **(3 semaines minimum)**	**Nom et signature du Tuteur ou du responsable de l'établissement**
	☐ établissements de santé, ☐ structures médico-sociales : ☐ structures ou services d'accompagnement de la personne en situation de handicap ☐ services de soins ou d'aide à domicile. ☐ école élémentaire auprès d'enfant(s) en situation de handicap Préciser le service le cas échéant :	du : au :..... total en jour :: total en semaines :	

Cette attestation est exigée pour le passage de la sous épreuve E31 : elle est à transmettre avec le dossierLe 7 mai 2027 Dans le centre d'examen au centre d'examen

APPRECIATION DU TUTEUR OU DU RESPONSABLE (Activités menées, autonomie, prise d'initiative, discrétion …) :

A....., le